



Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale

Chers(es) Saint-Josephois(es),

ÉTAT DE LA SITUATION



Je vous informe que le 17 décembre dernier, le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a procédé à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'année 2013. Je vous invite à prendre connaissance de mon commentaire sur ce dernier à la page suivante pour en savoir davantage.

Dans le cadre du concours des décors de Noël, je tiens à remercier et féliciter tous les citoyens et les citoyennes qui se sont surpassés dans l'embellissement de notre Ville en décorant leur maison, balcon, parterre, etc. de magnifiques décors du temps des Fêtes.

Pour terminer, comme nous sommes en période de réjouissance, et que rien n'est plus agréable que de festoyer avec ceux que l'on aime, je me joins aux autres membres du Conseil municipal soient : Francine Parenteau, Paul-Émile Tellier, Jean-Guy Cournoyer, Jacques Renaud, Serge Baron et Noëla Desmarais, afin de vous souhaiter de Joyeuses Fêtes, une nouvelle année remplie de santé pour vous et vos proches, beaucoup de bonheur, joie et que cette nouvelle année vous apporte la réussite dans tout ce que vous entreprendrez, que les difficultés de cette nouvelle année vous soient toutes épargnées. Bonne et Heureuse Année 2013. Je vous invite à la générosité, au partage et à la prudence en cette période des Fêtes.



Volume 26 n° 5
Décembre 2012



Commentaire du Maire sur le Budget 2013

À titre de maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, il me fait plaisir de vous informer des grandes lignes du « Budget 2013 » qui a été adopté lors de la séance extraordinaire du 17 décembre dernier.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les membres du Conseil municipal ont procédé à une analyse approfondie des données financières affectées aux différents postes budgétaires et planifié divers projets d'investissement. Suite à cet exercice, ils ont convenu, pour l'exercice 2013, d'adopter des prévisions budgétaires totalisant la somme de 5 416 955 \$ comparativement à 5 085 040 \$ en 2012, pour une augmentation de 331 915 \$ (6,53%) nécessaire afin de rencontrer nos diverses obligations, dont l'utilisation d'importantes subventions gouvernementales pour réaliser les investissements appropriés dans les immobilisations. Pour couvrir partiellement cette augmentation, le Conseil a décrété une ponction de 176 755 \$ dans le surplus accumulé de la Ville.

Le Conseil municipal maintient son programme d'embellissement horticole, amorcé en 2009, dans le cadre des Fleurons du Québec. Par cet engagement, les membres désirent plus que jamais remodeler le paysage de la ville et agrémenter l'environnement de ses citoyens. À cette fin, des investissements de 192 000 \$, pour l'aménagement d'espaces verts, ont été consentis pour divers projets dont la création d'un nouveau parc thématique. De plus, un nouvel aménagement horticole sur la rue Pie IX, constitué par une plantation d'arbres, d'arbustes, plantes et fleurs, sera réalisé en 2013 et inclus dans le règlement d'emprunt décrété pour la réfection de ladite rue. La reconstruction de la bâtisse sanitaire au Parc de la Pointe-aux-Pin, au montant de 160 000 \$, fait partie des efforts déployés pour améliorer nos espaces verts.

Afin d'améliorer notre milieu bâti, le Conseil a, également convenu, de réinjecter un montant de 50 000 \$ pour la rénovation urbaine dans l'éventualité d'une poursuite du Programme Rénovation-Québec (PRQ) de la SHQ. La concrétisation de la Phase X permettrait de distribuer, aux propriétaires, un montant de 100 000 \$ en subvention pour des travaux d'aide à la rénovation pour leur propriété résidentielle.

Les plans et devis pour le projet de réfection des rues Rivard, Bouvier, Filiatrault, de l'Église et une partie de Champlain seront conçus au début de l'exercice 2013. Les travaux de réfection, en tout ou en partie, se concrétiseront au cours de l'exercice 2013. Le financement desdits travaux sera réalisé par l'attribution de la subvention de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) au montant de 654 055 \$ et le solde par règlement d'emprunt. D'autres subventions pourraient être également se greffer à ce projet.

Toutefois, certains postes comportent des dépenses qui s'avèrent incompressibles par les élus. À ce chapitre, nous pouvons mentionner les hausses de coût relié au service de police par la Sûreté du Québec, les augmentations du coût des services d'incendie et de loisir de la Ville de Sorel-Tracy, les élections municipales en novembre 2013, le remboursement de l'emprunt de 2,6 M\$ pour la réfection des rues Pie IX et d'une partie de Léon XIII et Chevrier, etc.

LES TAUX DE TAXES

Pour faire face à nos obligations, le taux des taxes foncières augmentent en 2013 : pour la taxe foncière de base (résidentielle) de 1,12 \$ à **1,15 \$** du 100 \$ d'évaluation et pour la taxe des immeubles non résidentiels de 2,16 \$ à **2,19 \$**. Toutefois, suite à la diminution de notre quote-part dans la Régie de l'Eau Tracy, St-Joseph, St-Roch, le taux de la taxe d'eau par logement baisse et passe ainsi de 135 \$ à **130 \$** et le taux de la taxe d'eau au compteur passe de 1,74109 \$ à **1,66709 \$** du 1000 gallons représentant ainsi le coût réel pour la fourniture de cette denrée essentielle à nos vies. En conséquence, avec l'augmentation de la taxe foncière et la diminution de la taxe d'eau, le compte de taxe total des propriétaires résidentiels se retrouve augmenté d'une moyenne de 2% soit sous le seuil de l'IPC. Cette stabilité raisonnable du compte de taxes est comparable avec les municipalités de la Montérégie et ce, en tenant compte des services de qualité offerts dans notre ville dont, entre autres, un déneigement des plus efficaces, la gratuité des terrains de jeux et de la piscine municipale, l'aménagement et l'entretien de nos parcs et de nos voies de circulation, l'accès aux loisirs de la Ville de Sorel-Tracy de par notre adhésion au Plan d'intégration loisirs.

En conclusion, le Conseil municipal a, en confectionnant le budget 2013, poursuivi l'objectif des années antérieures qui consiste à offrir des services de qualité à ses citoyens tout en améliorant les infrastructures de façon à offrir un milieu de vie des plus enviables.

Olivar Gravel, maire

Horaires

PATINAGE LIBRE - GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
17 décembre 2012 de 13h30 à 15h30 24 décembre 2012 ARÉNA FERMÉ	18 décembre 2012 de 14h00 à 16h00 25 décembre 2012 ARÉNA FERMÉ	19 décembre 2012 de 13h30 à 14h45 26 décembre 2012 ARÉNA FERMÉ	20 décembre 2012 de 13h30 à 15h30 27 décembre 2012 de 13h15 à 14h45	21 décembre 2012 de 13h30 à 15h30 28 décembre 2012 de 13h30 à 15h15
31 décembre 2012 ARÉNA FERMÉ 7 janvier 2013 de 13h30 à 15h30 14 janvier 2013 de 13h30 à 15h30 21 janvier 2013 de 13h30 à 15h30 28 janvier 2013 de 13h30 à 15h30	1 ^{er} janvier 2013 ARÉNA FERMÉ 8 janvier 2013 de 13h30 à 15h30 15 janvier 2013 de 14h00 à 16h00 22 janvier 2013 CANCELLÉ 29 janvier 2013 de 14h00 à 16h00	2 janvier 2013 ARÉNA FERMÉ 9 janvier 2013 de 13h30 à 15h30 16 janvier 2013 de 13h30 à 14h45 23 janvier 2013 de 13h30 à 14h45 30 janvier 2013 de 13h30 à 14h45	3 janvier 2013 CANCELLÉ 10 janvier 2013 de 13h30 à 14h45 17 janvier 2013 de 13h30 à 15h30 24 janvier 2013 de 13h30 à 14h45 31 janvier 2013 de 13h30 à 15h30	4 janvier 2013 CANCELLÉ 11 janvier 2013 de 13h30 à 15h30 18 janvier 2013 de 13h30 à 15h30 25 janvier 2013 de 13h30 à 15h15 1 ^{er} février 2013 de 15h15 à 16h45
4 février 2013 de 13h30 à 15h30 11 février 2013 de 13h30 à 15h30 18 février 2013 de 13h30 à 15h30 25 février 2013 de 13h30 à 15h30	5 février 2013 CANCELLÉ 12 février 2013 de 13h30 à 15h30 19 février 2013 CANCELLÉ 26 février 2013 de 13h30 à 15h30	6 février 2013 de 13h30 à 15h30 13 février 2013 de 13h30 à 14h45 20 février 2013 de 13h30 à 14h45 27 février 2013 de 13h30 à 14h45	7 février 2013 de 13h30 à 14h45 14 février 2013 de 13h30 à 15h30 21 février 2013 de 13h30 à 14h45 28 février 2013 de 13h30 à 15h30	8 février 2013 de 15h15 à 16h45 15 février 2013 de 13h30 à 15h15 22 février 2013 de 15h15 à 16h45 1 ^{er} mars 2013 de 15h15 à 16h45
4 mars 2013 de 13h30 à 15h30 11 mars 2013 de 13h30 à 15h30 18 mars 2013 de 13h30 à 14h45 25 mars 2013 de 13h30 à 15h30	5 mars 2013 de 13h30 à 15h30 12 mars 2013 de 13h30 à 14h45 19 mars 2013 de 13h30 à 15h30 26 mars 2013 de 13h30 à 14h45	6 mars 2013 de 13h30 à 15h30 13 mars 2013 de 13h30 à 14h45 20 mars 2013 de 13h30 à 15h30 27 mars 2013 de 13h30 à 14h45	7 mars 2013 de 13h30 à 15h30 14 mars 2013 de 14h00 à 16h00 21 mars 2013 de 14h00 à 16h00 28 mars 2013 de 14h00 à 16h00	8 mars 2013 de 15h15 à 16h45 15 mars 2013 de 13h30 à 15h00 22 mars 2013 de 13h30 à 15h30 29 mars 2013 de 13h30 à 15h00
1 ^{er} avril 2013 de 13h30 à 15h30 8 avril 2013 de 13h30 à 15h30 15 avril 2013 de 13h30 à 15h30	2 avril 2013 de 13h30 à 15h30 9 avril 2013 de 13h30 à 14h45 16 avril 2013 de 13h30 à 15h30	3 avril 2013 de 13h30 à 14h45 10 avril 2013 de 13h30 à 14h45 17 avril 2013 de 13h30 à 15h30	4 avril 2013 de 14h00 à 16h00 11 avril 2013 de 13h30 à 14h45 18 avril 2013 de 13h30 à 15h30	5 avril 2013 de 13h30 à 15h30 12 avril 2013 de 13h30 à 15h00 19 avril 2013 de 13h30 à 15h30

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

HOCKEY LIBRE

Jour : Dimanche
Heure : de 9h20 à 10h45
Dates : 23 et 30 décembre 2012
 27 janvier 2013
 10 et 24 février 2013
Coût : 5\$ (payable sur place avant la partie)
 (gratuit pour les 2 premiers gardiens)

N.B. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se dégage de toutes responsabilités.

GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

Jour : Mardi
Heure : de 09h00 à 11h00
Durée : du 22 janvier au 16 avril 2013
Lieu : Salle municipale # 2 - 702, rue Montcalm
 Saint-Joseph-de-Sorel
Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire au Centre de Formation professionnel au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy, le mercredi 9 et le jeudi 10 janvier aux heures suivantes : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00. Pour toutes informations contacter Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450 743-1285 poste 210

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

TOURNOI HOCKEY

ATOME CLUB OPTIMISTE du 3 au 13 janvier 2013
 TOURNOI INTERMÉDIAIRE du 9 au 17 mars 2013
 TOURNOI DESGAGNÉS du 12 et 14 avril 2013
 TOURNOI RIO TINTO du 15 au 19 avril 2013
 TOURNOI FÉMININ du 20 et 21 avril 2013

YOGA STRETCHING GYMNASTIQUE DOUCE

Jour : Jeudi (Yoga Stretching)
Heure : de 15h15 à 16h15
Durée : du 13 sept. au 16 mai 2013
Lieu : Salle municipale # 2 - 702, rue Montcalm
 Saint-Joseph-de-Sorel
Coût : Gratuit

Jour : Vendredi (Gymnastique douce)
Heure : de 09h00 à 10h00
Durée : du 14 sept. au 10 mai 2013
Lieu : Salle municipale # 2 - 702, rue Montcalm
 Saint-Joseph-de-Sorel
Coût : Gratuit

Les cours de yoga stretching et de gymnastique douce sont la continuité de la saison qui a débuté en septembre dernier. Il n'y a pas de période d'inscriptions pour ces cours.

HORAIRES PÉRIODE DES FÊTES

Administration - Fermé au public
du 24 décembre 2012 au 4 janvier 2013 inclusivement.
Le bureau sera donc ouvert au public le 7 janvier 2013.

Travaux Publics - Fermé au public
du 24 décembre au 2 janvier 2013 inclusivement.
Le service des travaux Publics sera donc ouvert au public le 3 janvier 2013.

Le **Centre Récréatif Aussant** sera fermé
au public les 24, 25, 26 & 31 décembre 2012,
ainsi que le 1^{er} et 2 janvier 2013.

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENTION : Pour la période des Fêtes, les collectes des déchets domestiques et des matières recyclables s'effectueront **les jeudis 20 et 27 décembre 2012**, ainsi que **le 3 janvier 2013**. Par la suite les collectes reprendront aux deux semaines, et ce à compter du 17 janvier 2013.

Prenez note qu'il y aura une **collecte de sapin le 10 janvier**.

La gestion des matières résiduelles est sous la compétence de la MRC de Pierre-De Saurel. Vous devez vous adresser à la MRC **pour toutes questions, plaintes et autres** concernant les collectes en composant le **450 743-2703**.

RAPPEL IMPORTANT

POSITION ACCEPTABLE



Afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, nous vous demandons de placer vos

bacs en bordure de rue à l'intérieur de votre entrée privée afin de ne pas nuire au déneigement des rues et de minimiser les bris de bacs roulants par l'entrepreneur affecté au déneigement. Il est important de mettre les bacs roulants de couleur différente de chaque côté de votre entrée (voir photo). Tout résidant doit obligatoirement déblayer son bac roulant après une tempête, sinon les employés affectés aux collectes ne le videront pas.



POSITION INACCEPTABLE

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 21 janvier - 18 février - 18 mars 2013
Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (Police et Incendie)911
Police SQ :450 310-4141
Incendie Ville de Sorel-Tracy: Prévention .450 780-5600, p.5200
Garage municipal, voirie :450 743-4572
Secrétariat :450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur)450 742-1315
Courriel : ville@vsjs.ca • Site web : www.vsjs.ca
Aréna : (loisirs).....450 743-3205
Piscine :450 742-1172
Local du 3e âge :450 743-5431
MRC Pierre-De Saurel : **MATIÈRES RÉSIDUELLES** 450 743-2703
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel
1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy450 743-7087

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre **1h00 et 7h00 du matin**, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivier Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.